



Commune : 05006
Argentière-la-Bessée (L')

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGF P) 18004-DA

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : E2
Feuille(s) : 02
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/200
Date de l'édition : 01/01/1984

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A , le

Document dressé par

à BRIANÇON

Date : 12/02/2018

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est étranger au propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de faillite expropriant).

Signatures :

COMMUNE DE L'ARGENTIERE LA BESSEE

M. SUPPO André

M. SUPPO Jean-Louis

M. SUPPO Robert

572

b
13 66m²
Indivision SUPPO

a
9m²
COMMUNE DE L'ARGENTIERE LA BESSEE

c
5m²
Indivision SUPPO

